

Guide d'inscription  
d'une MRC pour la tenue de la  
Soirée des Grands Prix de la ruralité



Formulaire d'inscription  
à l'intérieur

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2009

ISBN 978-2-550-54896-6 (imprimé)

ISBN 978-2-550-54897-3 (PDF)

Dépôt légal – 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

## ■ ■ ■ Table des matières

Le contexte .....	4
La MRC au cœur de l'action .....	4
Résolution de la MRC .....	4
La formule .....	5
Le budget .....	5
Le délai d'inscription .....	6
Le jury .....	6
<b>Les critères de sélection</b> .....	<b>7</b>
Le territoire rural d'application .....	7
Les critères obligatoires .....	7
Les critères qualitatifs .....	7
<b>Le soutien technique apporté par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</b> .....	<b>8</b>
Comment s'inscrire .....	8
<b>Annexe : Devis technique pour l'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité</b> .....	<b>9</b>
Formulaire d'inscription d'une MRC pour la tenue de la Soirée des Grands Prix de la ruralité sur son territoire	



## Le contexte

La Politique nationale de la ruralité définit les engagements du gouvernement à l'égard de l'organisation des Grands Prix de la ruralité en collaboration avec le Comité des partenaires de la ruralité. Elle précise que soit organisé un événement annuel d'envergure afin de rendre hommage aux leaders du développement rural et de mettre en lumière les réalisations les plus innovantes.

Ainsi, les Grands Prix de la ruralité mettent en évidence des personnes ou des organismes de même que des initiatives et des innovations liés à la mise en œuvre des pactes ruraux et des autres éléments de la Politique, notamment les laboratoires ruraux et les produits de spécialité.

## La MRC au cœur de l'action

Étant l'un des principaux acteurs de la Politique nationale de la ruralité, la MRC est au cœur de l'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité.

Les MRC soumettent leur candidature à titre de territoire hôte en remplissant le formulaire d'inscription qui se trouve à la fin du guide. Le Comité des partenaires de la ruralité choisit le territoire hôte pour une année donnée en fonction des analyses et des recommandations du comité technique des partenaires. La MRC hôte et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) assurent la réalisation de l'activité en vertu d'un protocole d'entente liant les parties.

La prochaine édition de la Soirée des Grands Prix aura lieu à la mi-septembre 2009. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'assurera de la tenue à proximité, le même jour, d'un événement national de formation ou de réflexion sur le thème de la ruralité.

## Résolution de la MRC

Le formulaire d'inscription d'une MRC doit être accompagné obligatoirement d'une résolution de celle-ci confirmant sa candidature officielle à la tenue de la Soirée des Grands Prix de la ruralité.



## ■ ■ ■ La formule

Afin de permettre à toutes les MRC de poser leur candidature, la formule proposée pour la remise des prix est celle d'une fête champêtre sous un chapiteau.

La cérémonie débutera officiellement par un cocktail suivi d'un souper au cours duquel les prix seront attribués. La Soirée sera animée par un maître de cérémonie proposé par la MRC. Des artistes locaux pourront participer à l'animation de la Soirée.

Le Comité des partenaires de la ruralité est responsable de l'activité de la remise des Grands Prix de la ruralité et compte sur la collaboration de la MRC pour sa réalisation.

Pour sa part, la MRC s'engagera à assurer la logistique, la sécurité des lieux (sécurité publique et incendie) et l'animation de la Soirée.

## Le budget ■ ■ ■

En 2009, le budget d'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité se ventile de la façon suivante :

Revenus à l'entrée (sur la base de 300 participants)	9 000 \$
Participation financière du MAMROT	45 000 \$
Commanditaires majeurs	30 000 \$
<b>Total</b>	<b>84 000 \$</b>

L'aide financière du MAMROT sera conditionnelle au respect intégral du devis technique présenté en annexe du guide, qui contient les normes minimales d'organisation de l'activité.

Le MAMROT et le Comité des partenaires de la ruralité effectueront les démarches nécessaires pour trouver des commanditaires majeurs.

## Le délai d'inscription

Les MRC ont jusqu'au **1<sup>er</sup> avril 2009** pour poser leur candidature comme territoire hôte de la Soirée des Grands Prix.

## Le jury

Le choix de la MRC est effectué par le Comité des partenaires de la ruralité. Celui-ci est appuyé d'un comité d'analyse des candidatures composé de représentants du MAMROT et des organismes suivants :

- ✦ Association des centres locaux de développement du Québec;
- ✦ Fédération québécoise des municipalités;
- ✦ Union des municipalités du Québec;
- ✦ Solidarité rurale du Québec.

## ■ ■ ■ Les critères de sélection

### Le territoire rural d'application

La MRC qui présente sa candidature doit obligatoirement indiquer le lieu où elle entend tenir la Soirée des Grands Prix de la ruralité. Ce lieu devra être compris dans le territoire rural d'application de la Politique nationale de la ruralité.

### Les critères obligatoires

La MRC doit démontrer qu'elle est en mesure de satisfaire aux critères suivants :

- ✦ respect du devis technique présenté en annexe;
- ✦ capacité d'hébergement pour un minimum de 150 personnes dans un rayon d'au plus 80 kilomètres;
- ✦ sécurité lors de l'activité : police, incendie et services d'urgence;
- ✦ accessibilité du site et présence de signalisation;
- ✦ places de stationnement en nombre suffisant;
- ✦ alimentation électrique adéquate.

La MRC doit aussi préciser dans son offre le lieu où le MAMROT pourra assurer la tenue, le même jour, d'un événement national de formation ou de réflexion sur le thème de la ruralité. Ce lieu devra permettre d'accueillir 200 personnes et devra offrir toutes les possibilités de réception notamment en matière de locaux, de sonorisation et de repas.

### Les critères qualitatifs

Une fois cette étape franchie, le jury effectuera son choix en fonction des critères suivants :

La qualité du site : fonctionnalité, esthétique, respect de l'environnement, etc.	30 points
La qualité du programme prévu pour la soirée	30 points
L'originalité de la proposition	20 points
L'intégration de produits de spécialité à l'activité	10 points
La qualité du menu	10 points

## ■ ■ ■ Le soutien technique apporté par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le MAMROT s'engage à fournir l'expertise et l'assistance technique nécessaires à la MRC qui en exprime le désir, y compris la coordination et le montage des éléments techniques énumérés dans le devis.

## Comment s'inscrire ■ ■ ■

Les MRC qui souhaitent organiser la Soirée des Grands Prix de la ruralité doivent s'inscrire en remplissant le formulaire qui se trouve à la fin du guide. Ce formulaire doit obligatoirement être accompagné de la résolution de la MRC et être expédié à la Direction du développement rural et régional du MAMROT au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2009 à l'adresse suivante :

**Grands Prix de la ruralité  
Direction du développement rural et régional  
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3**



## ■ ■ ■ Annexe : Devis technique pour l'organisation de la Soirée des Grands Prix de la ruralité

### Exigences minimales pour le chapiteau et les tentes connexes

- 1 chapiteau de 60 pi de largeur X 150 pi de longueur avec mur de fenêtres françaises
- 1 rideau noir séparateur de 60 pieds
- 1 tente de 20 pi X 20 pi de type WARNER avec murs (pour le traiteur)
- 1 tente de 10 pi X 20 pi de type WARNER avec murs (pour l'accueil et la réception)
- 1 tente avec corridor pour recevoir 8 unités sanitaires et éclairage
- 1 plancher de tente peint (9 600 pi<sup>2</sup>)
- 4 annexes de chauffage à l'huile de 350 000 BTU
- 3 unités d'éclairage pour le chapiteau comprenant :
  - ❖ 4 projecteurs
  - ❖ 1 gradateur
- 2 unités d'éclairage au quartz pour les tentes
- Prévoir un espace pour le vestiaire soit à l'intérieur du chapiteau soit par l'ajout d'une tente. Cet espace doit contenir les effets des 300 à 400 convives.

### Scène principale

- 1 scène principale de 32 pi de largeur X 20 pi de profondeur X 32 po de hauteur jupée sur le devant avec 2 ailes de son sur praticable de 4 pi X 8 pi ainsi que 2 escaliers
- 1 lutrin

### Accessoires (pour 300 à 400 convives)

- Arrangements floraux pour meubler les différents espaces du chapiteau
- Tables avec nappes et serviettes de table blanches
- Chaises de jardin de type VIENNA blanches ou un modèle équivalent ou supérieur
- Tables pour les besoins du traiteur et de l'accueil

### Sonorisation\*

- 4 cabinets de basses fréquences X LINE SUB
- 6 cabinets XI 1152-64 ELECTROVOICE
  - ❖ Supports d'amplificateurs
  - ❖ Amplificateurs P 3000 ELECTROVOICE
  - ❖ Contrôleur DX38 ELECTROVOICE
  - ❖ SOCAPEX 337 pour l'entrée du signal
  - ❖ Sorties auxiliaires sur chaque support d'amplificateur



\* Ces spécifications sont indicatives. Les équivalences seront évaluées avant d'être acceptées.

6 cabinets de basses fréquences EV QRX 118  
1 console GL4000 ALLEN & HEATH 48/8/2  
1 support EFFET 5

- ❖ TC M ONE
- ❖ YAMAHA REV 500
- ❖ TC D 2
- ❖ Compresseurs BEHRINGER
- ❖ Gates BEHRINGER

1 lecteur CD  
6 moniteurs ELECTROVOICE QRX 112  
1 bâti amplificateur QRX 6 MIX

- ❖ 3 amplificateurs P1202

1 panneau 200 ampères 120/208 24 circuits  
4 DIRECT BOX PASSIF (branchement des instruments de musique)  
4 DIRECT BOX ACTIF KLARK TEKNIK (branchement des instruments de musique)  
1 ensemble Micros 3 (6 X 58 + 4 SM 57 + 3 COND + 4 EV308 + 1 EV468)  
2 micros sans fil UHF SHURE U4D  
1 câble multicâble 40 paires 300 pi (lien entre la scène et la console)  
1 station maître avec fil 2 canaux  
6 stations portables à fil (pour communication en régie)

#### Éclairage\*

3 barres à 6 (pour la scène principale)  
4 barres à 4 (ACL – pour créer les effets d'éclairage)  
36 projecteurs de type LEKOS ETC FIXES 9-26-36-50 DEG  
24 projecteurs de type LUMI 575  
8 projecteurs motorisés MACS 500  
1 console pour motorisés COMPULIGHT SPARK 4D  
1 gradateur NSI 48 X 2,2  
8 ponts de 8 pi 16 X 16 chromés  
8 plaques de pont debout  
6 adaptateurs pour poteau de tente  
1 machine à brume MDG ATMOSPHERE



\* Ces spécifications sont indicatives. Les équivalences seront évaluées avant d'être acceptées.

### **Audiovisuel\***

- 2 écrans 6 X 8 projection arrière
- 2 cache-écrans (4 rideaux 14 X 13)
- 2 DRESS KIT 6 X 8
- 2 projecteurs 5 000 lumens
- 3 caméras DVC PRO (pour projection en direct sur grand écran et pour enregistrement)
- 1 DVD
- 1 ordinateur portable
- 2 amplificateurs BNC
- 1 amplificateur RGBHV
- 1 OCTOQUATTRO
- 1 système 3 moniteurs NUMARK
- 2 copies DVD de l'enregistrement effectué lors de la Soirée des Grands Prix

### **Personnel requis pour le montage et le démontage de l'équipement audiovisuel, de sonorisation et d'éclairage**

- Exemple type pour le montage et le démontage :
- 3 techniciens en sonorisation
  - 4 techniciens en éclairage
  - 2 techniciens en vidéo
  - 4 machinistes

### **Personnel requis pour le déroulement de l'activité entre 15 h et 23 h**

- Exemple type pour le déroulement :
- 1 opérateur de la console de salle
  - 1 opérateur de la console d'éclairage
  - 1 opérateur de vidéo
  - 3 opérateurs de caméra

### **Capacité d'hébergement pour un minimum de 150 personnes dans un rayon d'au plus 80 kilomètres**

La MRC devra indiquer sur le formulaire d'inscription le nom des établissements d'hébergement et leur capacité d'accueil.



\* Ces spécifications sont indicatives. Les équivalences seront évaluées avant d'être acceptées.

### **Présence de personnel**

La MRC devra démontrer qu'elle aura la capacité de fournir le personnel nécessaire pour réaliser la Soirée des Grands Prix.

### **Sécurité du site**

La MRC devra démontrer que la municipalité hôte est en mesure d'assurer la sécurité du site, en particulier en ce qui concerne les services d'incendie, de police et d'urgence, de même que la sécurité des lieux les jours de montage et de démontage de l'équipement.

### **Accès au site et signalisation**

La MRC devra démontrer que l'accès au site est adéquat. Une signalisation suffisante sera réalisée et installée par la MRC. Le MAMROT pourra, à la demande de la MRC, collaborer à la réalisation de la signalisation et de l'identification des lieux.

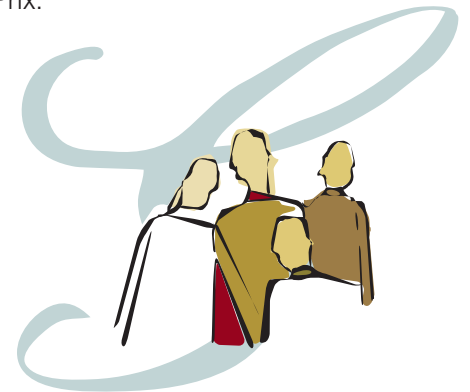
### **Stationnement**

La MRC devra démontrer que le stationnement est suffisant pour accueillir toutes les personnes présentes à l'activité. La MRC devra indiquer les lieux de stationnement, fournir un plan sommaire et assurer la sécurité des lieux.

### **Alimentation électrique**

La MRC devra démontrer que l'alimentation électrique est suffisante et adéquate.

Besoin : 1 panneau de 200 ampères 120/208 24 circuits et une génératrice en cas d'urgence. Cette génératrice devra être installée à une distance raisonnable pour ne pas nuire au bon déroulement de la Soirée des Grands Prix.



#### **Note**

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'engage à fournir l'expertise et l'assistance technique nécessaires aux MRC qui le désirent, y compris la coordination et le montage des éléments techniques énumérés dans ce devis.



---

### 3. Présentation du devis technique de la MRC pour la tenue de l'activité

Les spécifications qui suivent seront incluses dans le protocole d'entente liant la MRC et le MAMROT.

#### Le chapiteau et les tentes

Respect du devis technique présenté en annexe du guide

Proposition d'équivalence (détailler) :

---

---

---

---

---

---

---

---

#### La scène principale

Respect du devis technique présenté en annexe du guide

Proposition d'équivalence (détailler) :

---

---

---

---

---

---

---

---

#### Les accessoires

Respect du devis technique présenté en annexe du guide

Proposition d'équivalence (détailler) :

---

---

---

---

---

---

---

---



### **La sonorisation**

Respect du devis technique présenté en annexe du guide

Proposition d'équivalence (détailler) :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### **L'éclairage**

Respect du devis technique présenté en annexe du guide

Proposition d'équivalence (détailler) :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### **L'audiovisuel**

Respect du devis technique présenté en annexe du guide

Proposition d'équivalence (détailler) :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





---

#### 4. Autres engagements de la MRC

##### Personnel en nombre suffisant pour soutenir la tenue de la Soirée des Grands Prix

Oui (préciser) :

Non (expliquer) :

---

---

---

---

##### Sécurité du site (sécurité publique et incendie, sécurité des lieux)

Oui (préciser) :

Non (expliquer) :

---

---

---

---

##### Accès au site et signalisation

Oui (préciser) :

Non (expliquer) :

---

---

---

---

##### Stationnement

Oui. Indiquer le nombre de places : \_\_\_\_\_

Non (expliquer) :

---

---

---

---

---

---

## Alimentation électrique

- Respect du devis technique présenté en annexe du guide
- Proposition d'équivalence (détailler) :

---

---

---

---

---

---

---

**Lieu distinct du chapiteau où le MAMROT pourrait accueillir 200 personnes. Ce lieu doit offrir toutes les possibilités de réception notamment en matière de locaux, de sonorisation et de repas.**

- Oui (préciser) :
- Non (expliquer) :

---

---

---

---

---

---

---













---

## 6. Résolution de la MRC

**Le formulaire doit être obligatoirement accompagné de la résolution de la MRC.**

Résolution jointe

---

## 7. Signature

Nom du préfet ou de son représentant autorisé	Fonction

Signature	Date



› [www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)

*Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire*

Québec 